



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et
PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le mardi 3 juillet 2018

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD a pour ordre du jour la deuxième phase du mouvement intra-départemental. Depuis le début des opérations de mouvement, les délégués du personnel du SNUipp-FSU92 n'ont cessé d'alerter sur l'absence de documents de travail fiables et sur le nombre très importants d'erreurs en amont et en aval de la CAPD des 24 et 25 mai. Nous avons lors de la première phase du mouvement fait notre travail de délégués du personnel le mieux possible en fonction de la situation.

Pour cette seconde phase du mouvement, tout travail de vérification est impossible : nous n'avons pas les documents de travail demandés depuis plusieurs semaines, et les documents que nous recevons ne nous permettent aucune vérification, puisque n'y apparaît même pas le barème, élément principal discriminant entre les enseignants. Nous n'avons rien reçu concernant les appels à candidature, qui de plus portent parfois sur des postes qui ne sont pas forcément vacants.

La délégation du personnel du SNUipp-FSU92 n'est donc pas en mesure de garantir l'équité et la transparence, ce que nous dénonçons fortement. Dans ce cadre, nous ne pouvons que faire notre travail d'information auprès des collègues, et nous invitons tous les enseignants à se retourner vers les services s'ils souhaitent contester leur affectation et à faire un signalement au CHSCT pour comprendre pourquoi il est impossible de s'assurer que les règles du mouvement sont respectées.

Le SNUipp-FSU92 vous fait part, madame la Directrice Académique, de sa plus grande inquiétude sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire. Nous vous alertons sur le fait que les liens sont totalement rompus entre la profession et l'administration en raison des graves dysfonctionnements qui ont émaillé toute cette année scolaire. En tant que Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, vous êtes garante du bon fonctionnement du département.